

3GMT

Société civile immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 9 rue du Grand Jardin
77230 ROUVRES
Société en cours de constitution

NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés :

- **Madame GUSTAVE Aurélie,**
née le 22 mai 1988 à LE BLANC-MESNIL (93),
demeurant à ROUVRES (77230) 9 rue du Grand Jardin,
de nationalité française,
déclarant avoir conclu avec Monsieur TOULOUSE Gary un pacte civil de solidarité
déposé auprès de l'Officier de l'état civil de la mairie de Le Blanc-Mesnil (93), en date
du 10/05/2023, laquelle convention est soumise aux dispositions de l' article 515-5 du
Code civil, les partenaires ayant opté pour un régime d'indivision,

- **Monsieur TOULOUSE Gary,**
né le 15 mai 1988 à GONESSE (95),
demeurant à ROUVRES (77230) 9 rue du Grand Jardin,
de nationalité française,
déclarant avoir conclu avec - Madame GUSTAVE Aurélie un pacte civil de solidarité
déposé auprès de l'Officier de l'état civil de la mairie de Le Blanc-Mesnil (93), en date
du 10/05/2023, laquelle convention est soumise aux dispositions de l' article 515-5 du
Code civil, les partenaires ayant opté pour un régime d'indivision,

- **Madame GUSTAVE Céline,**
née le 06 juillet 1984 à LE BLANC-MESNIL (93),
demeurant à DAMMARTIN-EN-GOËLE (77230) 4 rue du Gué Douy,
de nationalité française,
célibataire, majeure, non liée par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles
515-1 et suivants du Code civil,

- **Monsieur MOUSTIN Juany,**
né le 26 mai 1985 à LE BLANC-MESNIL (93),
demeurant à DAMMARTIN-EN-GOËLE (77230) 4 rue du Gué Douy,
de nationalité française,

célibataire, majeur, non lié par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil,

après avoir signé les statuts de la Société civile immobilière 3GMT, désignent, d'un commun accord, les premiers Gérants de la Société, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I. NOMINATION DES GERANTS

Les soussignés nomment en qualité de Gérants de la Société :

- **Madame GUSTAVE Aurélie**,
née le 22 mai 1988 à LE BLANC-MESNIL (93),
demeurant à ROUVRES (77230) 9 rue du Grand Jardin,
de nationalité française,
- **Monsieur TOULOUSE Gary**,
né le 15 mai 1988 à GONESSE (95),
demeurant à ROUVRES (77230) 9 rue du Grand Jardin,
de nationalité française,
- **Madame GUSTAVE Céline**,
née le 06 juillet 1984 à LE BLANC-MESNIL (93),
demeurant à DAMMARTIN-EN-GOËLE (77230) 4 rue du Gué Douy,
de nationalité française,
- **Monsieur MOUSTIN Juany**,
né le 26 mai 1985 à LE BLANC-MESNIL (93),
demeurant à DAMMARTIN-EN-GOËLE (77230) 4 rue du Gué Douy,
de nationalité française,

pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Madame GUSTAVE Aurélie, Monsieur TOULOUSE Gary, Madame GUSTAVE Céline, Monsieur MOUSTIN Juany, déclarent accepter ces fonctions et n'être atteints d'aucune incompatibilité, ni aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions..

II. POUVOIRS DES GERANTS

Les Gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues par les statuts.

III. REMUNERATION DES GERANTS

Les Gérants, jusqu'à décision contraire des associés, ne percevront aucune rémunération au titre de leurs fonctions, étant toutefois précisé qu'ils auront droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, sur présentation de justificatifs.

Le présent acte est conclu sous le format d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par Jesignexpert, garantissant le lien entre chaque signature avec l'acte auquel elle s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.

L'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée satisfaite lorsque l'acte signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que ce procédé permet à chaque signataire de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil.

Fait à la date de la dernière signature électronique ci-dessous,

En un exemplaire électronique original,

- **Madame GUSTAVE Aurélie,**

- **Monsieur TOULOUSE Gary,**

- **Madame GUSTAVE Céline,**

- **Monsieur MOUSTIN Juany,**